

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.
3 — 45 — —	Express.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir,	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 20 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Des dépêches nous ont appris la signature du traité relatif aux droits du Sund. Les seize puissances maritimes intéressées, en Europe, dans la question des péages du Sund, ayant enfin accepté, par la signature, le traité d'abolition, le gouvernement danois se trouve, depuis le 14, débarrassé d'une grosse affaire internationale, objet de ses préoccupations depuis le 15 novembre 1855, époque où les puissances furent invitées à envoyer leurs plénipotentiaires à Copenhague.

Il résulte de la marche des négociations que l'Angleterre, la plus fortement intéressée à l'abolition des droits sur le Sund, à raison du commerce important qu'elle entretient dans les parages des mers du Nord et de la Baltique, s'est montrée infiniment plus accommodante qu'on ne l'avait prévu sur le chiffre de la somme et des intérêts qu'elle aura à payer au Danemarck. On assurait même, qu'au moment de la signature, le plénipotentiaire anglais aurait déclaré que son gouvernement offrait de payer, dans l'espace de trois mois, après le 1<sup>er</sup> avril prochain, la somme totale de dix millions de rixdars (environ 28 millions de francs.), qui forment, suivant le tableau proportionnel, la cote-part de cette puissance pour l'extinction perpétuelle de tous les droits et péages perçus, de temps immémorial, sur le détroit du Sund, par le gouvernement danois.

On sait que la France avait, en dernier lieu, témoigné beaucoup d'hésitation à accepter le traité, tel que l'avait présenté et maintenu le gouvernement danois, dans les conférences. Le plénipotentiaire français avait, conformément aux instructions de sa cour, proposé plusieurs modifications qui paraissent essentielles et qu'il désirait voir introduire dans le traité définitif. Il paraît que les désirs du gouvernement français ont été remplis et les changements indiqués opérés dans la convention finale.

La dernière dépêche envoyée sur la question, par le cabinet danois à celui de Washington, est partie de Copenhague le 17 février pour New-York. On espère que, mieux disposé que son prédécesseur,

M. Buchanan, le nouveau président, acceptera, dans l'intérêt commun de la navigation américaine, les équitables proportions du gouvernement de Copenhague. En attendant, les navires américains continuent à être assujétis aux mêmes droits, à leur passage dans le Sund. Il serait assez étrange que les bâtiments des Etats-Unis, seuls, se vissent forcés de relâcher, à Elsenaur, pour faire leur déclaration à la douane et acquitter les droits, quand, à dater du 31 mars, à minuit, le prélèvement de tout droit aura cessé, en vertu du traité du 14 mars, pour toutes marchandises transportées par mer ou sur les routes de terre. — Havas.

On lit dans la Patrie :

« Les indications relatives aux conférences de Neuchâtel, que nous recevons aujourd'hui, nous font espérer que la troisième réunion des plénipotentiaires aura lieu très-prochainement. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 17 mars. — Dans la séance des communes d'aujourd'hui, M. Lewis constate que l'Angleterre aura à payer 1,200,000 liv. st. pour droits du Sund, si le parlement donne son adhésion au traité.

Sur la demande de M. Disraëli, si l'Angleterre a offert de seconder les mouvements républicains dans le sud de l'Italie, lord Palmerston dit que l'Angleterre ne fera jamais une pareille proposition.

Madrid, 17 mars. — Le journal *la Espana* dit que les généraux Estrada et Mindineta sont nommés commandants des troupes de mer et de terre destinées au Mexique, aux ordres du général Concha.

Les bruits de tentatives carlistes sont faux.

Marseille, 18 mars. — Le *Télémaque* est arrivé, après avoir éprouvé un retard de quatre heures, causé par des tempêtes qui ont régné dans le Levant. Ces tempêtes ont même obligé les vaisseaux anglais *le Crescy* et *le Majestic* à rentrer à Malte.

Par suite du rétablissement du beau temps, deux cents arrivages ont eu lieu ici en deux jours.

Les nouvelles apportées par le *Télémaque* annoncent que la signature du traité anglo-persan a causé une grande satisfaction en Turquie.

Des Turcs ont assassiné un Algérien, à Constantinople. M. de Thouvenel, ambassadeur de France, réclame énergiquement un exemple.

L'amiral Bouët a mouillé, le 5, à Smyrne avec trois navires de sa division. Il en a laissé deux au Pirée. L'amiral a sauvé l'équipage du brick anglais *Roscoë*, incendié à l'embouchure de l'Hermus. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

M. le ministre de la marine et des colonies a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés Impériales le mousse Perret, qui a montré un courage et un dévouement au-dessus de son âge, lors de l'abordage par le brick *le Prospère*, du brick-goëlette *la Reprise*, sur lequel il était embarqué.

Le jeune Perret a reçu des mains de Sa Majesté l'Empereur la médaille d'honneur en or, qui lui a été décernée par M. le ministre de la marine et des colonies.

Sa Majesté l'Impératrice a daigné donner à cet enfant une marque de munificence, et elle a fait connaître, en même temps, qu'elle se chargeait de tous les frais de son éducation à l'école des mousses de Brest.

Le jeune Perret va être dirigé sur cette école, où des ordres seront donnés pour qu'il soit l'objet de soins particuliers.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'Empereur, pour récompenser la belle conduite montrée par le maréchal-des-logis Baudouin et le brigadier Venner, de la gendarmerie, à Eprenay, à la suite de la tentative de meurtre contre le président du Tribunal, a daigné, dit-on, accorder au premier la décoration de la Légion-d'Honneur, et la médaille militaire au second.

Un crédit extraordinaire de 3 millions, accordé par décret impérial du 11 février, permet au ministre d'accroître les ressources de l'ordinaire des

## FEUILLETON

## LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Le baron s'approcha de sa belliqueuse épouse.

— Eh bien, Dame, lui dit il avec un accent de tristesse, j'avais raison de vous annoncer que cette journée serait chaude... Je ne puis résister longtemps à cette attaque vigoureuse si je ne suis secouru ! — Monseigneur, le père Gauthier doit être arrivé à Lastours en ce moment.... dans quelques heures, sans doute, vous allez voir toute la garnison se rendre à vos ordres ! — Est-il bien sûr que ce prêtre se soit fidèlement acquitté de ma commission ? J'ai été trahi ce matin... mes projets ont été révélés... et j'ignore encore quel est le traître ! — Ce ne peut être votre chapelain ; son affection pour vous et son intérêt vous répondent de sa fidélité. — Tout-à-l'heure, j'ai reconnu parmi mes ennemis mon écuyer favori, ce perfide Oswald en qui j'avais une confiance absolue.... Le vilain semblait donner à un de ces étourneaux de chevaliers des renseignements sur le manoir ; il lui montrait l'endroit où les Brabançons montèrent une fois à l'assaut du temps de mes ancêtres... Indigné de la trahison de ce réprouvé, je lui ai moi-même ajusté une flèche dans la gorge, et il a roulé dans le fossé. — Et c'était bien fait, mon cher Seigneur ; mais, à propos de

trahison, ne sauriez-vous me dire ce qu'est devenue cette effrontée de Valerie ? Depuis ce matin on n'a pu la retrouver !... — Peste soit de cette fille ! dit le baron d'un air impatient ; le jour où nous serons las de ses folies, nous saurons bien nous défaire d'elle, et ce jour viendra peut-être, si Dieu me prête vie... Voyez-vous, Dame, en ce moment j'aimerais mieux avoir à côté de moi ce farouche Jacques Barbe-Noire que toutes les bachelettes de France et d'Aquitaine ! Mais Jacques, par sa stupide admiration pour Bertrand Dugesclin, m'oblige à le tenir dans un cachot, j'en suis marri, car il me fait grand'faute. — Eh bien, mon Seigneur, ne pouvez-vous lui rendre sa liberté en l'obligeant à jurer... — Non, par saint Martial ! il ne jurerait pas... le coquin est rancunier, et il se tournerait ouvertement contre moi...

Un grand bruit s'éleva à l'extérieur ; mille cris lui répondirent sur le rempart.

— Il faut que je retourne là-haut ! dit le baron en remettant son casque précipitamment ; Dame, priez Dieu et saint Martin de nous avoir en leur garde, nous et nos biens ! — Ainsi ferai, Monseigneur ; et en attendant, ajouta-t-elle gaiement, je vais préparer un chaudron pour le cas où ces étrangers viendraient par-dessus les murailles réclamer de nous l'hospitalité...

Le baron atteignit le rempart ; les clameurs qu'il venait d'entendre étaient causées par l'entrée des Fran-

çais dans la barbacane, dont la porte venait enfin de céder. Tous les défenseurs de ce poste avancé étaient tués ou faits prisonniers.

— Malédiction ! murmura le châtelain ; heureusement ils n'iront pas plus loin.

En effet, la barbacane étant séparée des murailles par la largeur du fossé, les assiégeants ne pouvaient approcher sans avoir franchi cet obstacle. Rassuré de ce côté, du moins pour le moment, le sire de Montbrun tourna l'angle de la muraille, afin de reconnaître où en étaient les travaux de Bonne-Lance. Il fut effrayé des progrès des assiégeants dans cette direction. La digue était presque achevée, et déjà praticable ; le capitaine des routiers se préparait à s'élancer sur cette chaussée inégale et dangereuse, formée principalement de poutres et de branchages.

Le baron appela précipitamment autour de lui tous les hommes disponibles, pour l'aider à repousser les assaillants. Mais un secours plus efficace encore lui vint tout-à-coup.

Comme son mari, la châtelaine avait vu le danger ; elle ordonna à deux varlets de s'emparer d'une chaudière remplie de poix bouillante, et de la porter du côté de la poterne ; puis mettant le feu à cette substance éminemment inflammable, elle la fit vider sur les ouvrages des assiégeants. Le feu activé par la résine, s'attacha aux poutres et aux menus bois ; dans un instant

troupes de toutes armes (la gendarmerie et la garde impériale exceptées), et de leur attribuer un supplément de 3 centimes par journée de présence; le versement de ces 3 centimes sera fait aux fonds de l'ordinaire. Cette mesure concerne exclusivement les sous-officiers et soldats auxquels il n'est pas distribué de vivres en nature.

Toutefois, les troupes qui, dans certaines localités, reçoivent déjà exceptionnellement au même titre une allocation plus élevée, continueront à en jouir, à l'exclusion du nouveau supplément; mais ce dernier devra être substitué à l'allocation dont il s'agit, si, au contraire, elle est inférieure ou égale à 3 centimes.

On lit dans la *Patrie*:

« La deuxième division de l'École Polytechnique vient d'être licenciée pour une infraction grave à la discipline. Tous les parents des élèves appartenant à cette catégorie ont été prévenus lundi de cette mesure et invités à retirer leurs enfants. »

#### EXTÉRIEUR.

CHINE. — Le *Moniteur de la Flotte* donne les nouvelles suivantes de la Chine, qui complètent celles que nous avons publiées d'après les journaux anglais:

« Nos dernières correspondances de Chine vont jusqu'au 20 janvier. La situation militaire avait peu changé, mais l'état des affaires était toujours déplorable, et le commerce anglais se montrait très-inquiet, parce qu'il savait que la durée des traités avec la Chine était sur le point d'expirer, et qu'il craignait de voir les mandarins qui, jusqu'à ce moment, avaient été modérés comme celui de Shanghai, modifier leur ligne de conduite par suite de cette circonstance.

« En présence des mesures adoptées par la cour de Pékin et des proclamations odieuses de plusieurs mandarins gouverneurs des provinces, l'amiral Seymour crut devoir se concentrer sur Shanghai et sur Hong-Kong, et fit évacuer par ses nationaux tous les points secondaires, se réservant de reprendre l'offensive d'une manière vigoureuse à l'arrivée des renforts qu'il attendait. On a transporté à l'hôtel du chargé d'affaires d'Angleterre les valeurs et les objets précieux appartenant aux négociants anglais; ces effets ont été inventoriés et placés à l'abri de toute atteinte.

« On a pris des dispositions militaires pour mettre la partie européenne de la ville de Hong-Kong en état de résister à l'attaque des Chinois, on l'a entourée de fortifications en terre reliées entre elles et parfaitement armées; on a élevé un fort à l'extrémité du faubourg de la cité Victoria, qui domine la partie basse de la ville chinoise et maintient la position; en a coupé le canal de Lemma, et on s'est ainsi rendu maître des communications par eau; on a construit de fortes redoutes à l'endroit où la communication est interceptée. Ces ouvrages avancés sont défendus par un détachement de marins de la frégate française la *Virginie*, que l'amiral Guérin a généreusement offerts pour la sécurité de tous.

« Il résulte de ces mesures que les étrangers n'ont plus rien à craindre à l'avenir pour leur sûreté

à Hong-Kong, et que les Chinois, quel que soit leur nombre, sont incapables d'attaquer avec la moindre chance la ville étrangère, d'autant plus que les défenses de terre sont soutenues par les navires de guerre mouillés en grand nombre dans la rade, et qui croisent leurs feux avec les leurs.

« Les mesures de guerre prises à Hong-Kong ont été également adoptées à Shanghai. La ville européenne est aujourd'hui défendue par des ouvrages en terre également bien armés et dont la direction met complètement à l'abri les comptoirs et les factoreries étrangères. On n'a aucune inquiétude de ce côté.

« Il s'est passé à Hong-Kong un fait qui mérite d'être connu. On a arrêté un boulanger Allum, chef de la conspiration ayant pour but d'empoisonner les étrangers. Ce misérable avait commencé l'exécution de ses desseins par une tentative contre le chargé d'affaires d'Angleterre et contre sa famille. Lorsqu'il a été arrêté, sir John Bowring, mu par un sentiment d'humanité honorable, mais exagéré, et qui, comme on sait, partage les idées philanthropiques d'une secte très-réputée en Angleterre, a voulu soustraire les coupables à l'action de la justice et les faire considérer comme de simples prisonniers de guerre.

« Ce système, dans toute autre circonstance, n'aurait pas eu de graves inconvénients; mais aujourd'hui, et avec les dispositions de la populace chinoise, il aurait eu pour effet, en assurant l'impunité à des misérables de la dernière espèce, de compromettre la vie des familles européennes et de les exposer au seul genre de mort qu'elles ne peuvent combattre: le poison.

« Après de nombreuses observations, il paraît que sir John Bowring, dont tout le monde reconnaît le caractère honorable et humain, a cédé; le boulanger Allum a été traduit devant un conseil de guerre, où il a été entouré de toutes les garanties légales de défense. Après des débats minutieux, le conseil l'a reconnu coupable du crime affreux dont on l'accusait et condamné, avec trois de ses complices, à la peine de mort.

« Cette mesure sévère était d'autant plus nécessaire qu'on venait de découvrir une conspiration dans le but d'empoisonner les sources qui fournissent de l'eau potable à la ville. Cette conspiration heureusement avait complètement avorté.

« A la date des dernières nouvelles, on était sûr de pouvoir maintenir la position jusqu'à l'arrivée des renforts attendus de l'Angleterre et des Indes. Les bâtiments de guerre des diverses nations, sans intervention dans le fond de la question, concourent à assurer la sécurité des étrangers. »

#### FAITS DIVERS.

Sous ce titre: *Personnes de New-York qui possèdent de grandes richesses*: nous lisons cette curieuse nomenclature dans le *Charlestown-Courrier*:

« W. B. Astor est notre citoyen le plus riche, sa fortune lui est arrivée par héritage. Stephen Withmey possède 50,000 dollars; il a acquis sa fortune par ses spéculations sur le coton et par la hausse survenue dans la valeur des biens immeubles; Williams H. Aspinwall a une fortune de 4,000,000 dollars, il descend d'une famille riche et a considé-

ablement accru ses richesses par ses entreprises. James Lennox a hérité d'une fortune de 30,000,000 dollars. Feu Petersharnoy, qui est arrivé ici étant seulement garçon de cabine, a gagné par le commerce 20,000,000 dollars. Les Laillards sont venus pauvres de France, et ont acquis leur immense fortune dans le commerce des tabacs à fumer et à priser. Feu Anson Phelps a commencé par le commerce de l'étain et a gagné 2,000,000 dollars dans le commerce du fer et du cuivre. Alexandre T. Stewart, qui a commencé ses opérations dans une très-petite boutique, a gagné 2,000 dollars. Parmi ceux qui ont atteint un chiffre inférieur à 1,500,000 dollars, on compte Georges Law, qui a commencé par être laboureur sur une ferme; Cornelius Vanderbill, qui a été batelier. John Lafarge, qui a rempli les fonctions d'intendant auprès de Joseph Bonaparte. Parmi les millionnaires, on compte James Chesterman, qui a commencé par être compagnon tailleur, et Peter Cooper, qui a été fabricant de colle. On dit que George Bancroft, le professeur Anthon, Thomas M'Ecraeth et le docteur Francis possèdent chacun 100,000 dollars. On évalue à un quart de million la fortune d'Ewin, Forrest et celle de Sioney E. Morse, du *New-York observer*. M. Bernet possède 150,000 dollars. Mais le plus remarquable de tous est M<sup>me</sup> Okill, qui a gagné 250,000 dollars, soit 1,250,000 fr., en tenant une école! »

Il est bon de se rappeler, en effet, que 1 dollar vaut 5 francs.

— On lit dans le *Moniteur de la Flotte*:

Une découverte très-utile vient d'être faite par le capitaine Estienne, commandant la goëlette la *Marie-Eugénie*, de l'île de la Réunion. Ayant appareillé de Tamatave le 14 décembre dernier, il a découvert le 16, à environ vingt milles de Madagascar et par le travers de Foulpointe, une île de corail qui n'était marquée sur aucune carte et qui se trouve placée à fleur d'eau. Il n'a pu en faire la description hydrographique, à cause de l'état de la mer, mais il a relevé sa position. Elle est située par 17° 58' de latitude sud et 47° 20' de longitude est. Cette indication peut être utile à tous les navigateurs.

— On lit dans le *Lloyd Français*:

« On dit que le prince Youssouppoff vient d'acheter le château et le parc de Bercy près Paris, pour en faire une merveille, au prix de deux millions de francs.

— Les feuilles allemandes avaient annoncé la mort du naturaliste voyageur Anderson, tué par un éléphant, les journaux de Stockholm apprennent de nouveaux détails qui ne permettent plus de révoquer en doute que le voyageur suédois, qui a péri si malheureusement, ne soit M. Jean-Auguste Wahlberg.

M. Wahlberg exécutait son second voyage dans la partie méridionale de l'Afrique, où il se trouvait depuis 1853. Son premier voyage dans le même pays avait duré plus de sept ans. Les nombreuses et riches collections zoologiques qu'il en avait apportées, et qui renferment beaucoup d'objets jusqu'alors inconnus, ont été achetées par le gouvernement et forment la partie la plus intéressante du Muséum de zoologie annexé à l'Académie royale des sciences à Stockholm.

Dans son dernier voyage, M. Wahlberg était à

la digue fut en flammes.

Les routiers, et surtout Bonne-Lance, poussèrent des cris de rage en voyant détruire ainsi l'ouvrage de plusieurs heures; mais le baron, témoin de l'expédition ingénieuse imaginée par la dame de Montbrun, était dans un véritable enthousiasme.

— Vous êtes digne, dona Marguerite, de porter des éperons d'or..... Jamais on a trouvé pareil courage dans une créature en coiffe et en jupons! — Je vous avais dit, Monseigneur, que je ferais tâter de ma cuisine à ces gentils voyageurs, répondit la virago avec une fausse modestie; je n'y ai pas manqué! — Malheureusement, Dame, reprit le châtelain d'un air d'anxiété en regardant un cavalier qui s'avancait à toute bride vers le manoir, voici un ennemi dont il ne nous sera pas aussi facile de nous débarrasser..... L'inférieur dogue breton va nous sauter à la gorge!

Et il revint sur ses pas avec sa troupe, laissant la châtelaine contempler les flammes qui dévoraient la chaussée malgré les efforts des routiers pour les éteindre.

Bertrand Duguesclin accourait en effet pour prendre part à la bataille. Les seigneurs français rencontrant plus de difficultés qu'ils n'avaient pensé à emporter la place, avaient envoyé message sur message au chevalier pour réclamer l'appui de ses conseils et de sa vaillance dans cette entreprise hasardeuse, où ils s'étaient engagés à cause de lui. Soit dignité blessée, soit tout autre motif,

Duguesclin se rendait enfin à leurs vœux; il vint mettre pied à terre devant la barbacane.

Sa vue ranima le courage des assiégeants et celui de l'ennemi diminua en proportion. Il fut salué par son propre cri de guerre, que toute l'armée répéta à la fois avec enthousiasme. Pour lui, sans rien dire, il entra sous la voûte; les Français tenaient conseil sur le moyen le plus prompt de traverser le fossé.

— Frère Bertrand, dit Olivier Duguesclin d'un ton de reproche, vous nous avez mis dans un grand embarras; mais enfin vous voici, et tout peut se réparer.

— Frère Olivier, et vous, sires et seigneurs, dit le chevalier breton d'un air triste, ne m'accusez pas de *mauvaiseté*; les devoirs les plus sacrés me retenaient ailleurs... en ce moment encore, il faut que nous avions à parachever promptement cette entreprise, car mon honneur et serment m'obligent à quitter incontinent ce pays...

— Eh bien, dit le comte d'Armagnac, construisons une chaussée comme a fait ce brave chef de la compagnie franche, et allons forcer le pont-levis. — Mes vaillants Seigneurs, demanda Duguesclin, vous en remettez-vous encore à moi du soin de conduire cette affaire, et consentez-vous à me laisser agir à ma volonté? — De tout cœur, Messire; n'êtes-vous pas notre capitaine et notre chef? — Eh bien donc, par saint Yves, je vais m'aboucher avec ce damné baron de Montbrun.

Il monta un escalier obscur qui conduisait à la plate-

forme crénelée de la barbacane, presque au niveau du rempart. Les chevaliers le suivirent sur cette terrasse encombrée d'arbalétriers et d'archers, les flèches et carreaux tombaient dru comme grêle autour d'eux. Duguesclin s'avança vers le parapet du côté du château, et il fit sonner du cor pour annoncer aux défenseurs de Montbrun qu'il avait l'intention de parlementer. On cessa aussitôt, de part et d'autre, de s'envoyer des projectiles; le châtelain parut à l'embrasure d'un créneau. Bertrand leva sa visière, et dit d'une voix distincte, malgré la distance qui le séparait du rempart:

— Baron de Montbrun, me reconnaissez-vous? Je suis Bertrand Duguesclin.

Le châtelain n'imita pas la confiance intrépide de son ennemi; sa visière resta baissée.

— Eh bien! que me voulez-vous? s'écria-t-il; de par saint Martial! quel motif avez-vous d'assaillir mon castel et de malmener mes serviteurs? — Comment! double traite!... interrompit impétueusement le seigneur français.

Mais il se contint aussitôt et il reprit avec calme:

— Ecoutez, sire de Montbrun, vous avez entendu parler de moi... Si je me mets en tête d'avoir votre castel, ni vous ni vos gens ne serez en état de m'empêcher de le prendre. A cause des trahisures et félonies dont vous étiez rendu coupable, je m'étais promis de ne vous accorder ni pardon ni merci; mais une personne que je

la tête d'une grande expédition scientifique composée de plus de quatre cents personnes, et dont faisaient parties trois zoologues anglais distingués : MM. Green, Kooleman et Cathcart-Kastry. Cette expédition avait déjà exploré les bords de l'immense lac de N'gami, les rives du Tioghie et celles du grand fleuve Tamalakas ou Tamanacle, qui se trouve indiqué sur la carte de Livingston.

M. de Wahlberg avait une véhémente passion qui le dominait : c'était celle de la chasse aux éléphants, à laquelle il se livrait toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Il chassait l'éléphant toujours à pied, parce que, selon lui, il n'y aurait pas de meilleur moyen d'abattre un tel animal que de s'en approcher et lui tirer à bout portant un coup de fusil dans la tête. Dans cet exercice il avait acquis une telle habileté que les indigènes le vénéraient comme un être surnaturel. « Cet étranger, disaient-ils, est une merveille créée exprès par le dieu Morems; il est petit, mais son cœur est deux fois plus grand que lui. »

Les compagnons de voyage de M. Wahlberg cherchaient à le détourner de sa passion en lui rappelant les grands dangers auxquels il s'exposait. « Vous avez raison, leur répondait M. Wahlberg, mais c'est plus fort que moi, et chaque fois que je vois un éléphant, je perds la tête et je m'élançais après lui. » Cependant, au moment où il se mit à poursuivre le jeune éléphant qu'il rencontra à l'est du lac N'gami, il eut un pressentiment du triste sort qui l'attendait, car il dit à M. Cathcart-Kastry : « Si un malheur m'arrive, ayez le soin d'envoyer mes collections et mes effets à M. Letterstedt, consul général de Suède et de Norvège au cap de Bonne Espérance. » M. Cathcart-Kastry a exécuté cet ordre. Il a fait transporter tous ces objets à la station des missionnaires norwégiens, près du golfe des Baleines, d'où ils seront expédiés par mer à la ville du Cap.

Si l'on en croit le *Cap-Moniteur*, M. Wahlberg, comme chasseur d'éléphants, n'aurait eu qu'un seul rival, M. Oswell, Anglais. L'un et l'autre étaient parvenus à tuer en une seule heure quatre de ces gigantesques animaux, mais encore faut-il reconnaître la supériorité du voyageur suédois, parce que celui-ci exécutait toujours ses chasses à pied, tandis que M. Oswell était monté sur d'excellents chevaux de course.

Les compagnons de M. Wahlberg l'ont enterré sur le point même où ils ont retrouvé son cadavre, et ils ont élevé sur sa tombe une haute pyramide de pierres pour reconnaître l'endroit où gisent les restes mortels de leur chef.

M. Wahlberg était âgé de quarante-six ans; il était professeur de zoologie à l'École royale forestière de Stockholm. L'Académie royale des Sciences de cette ville avait nommé M. Wahlberg membre résident dans le mois de janvier dernier, c'est-à-dire postérieurement à sa mort, dont alors la nouvelle n'était pas encore arrivée en Europe.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous lisons dans le *Moniteur*, que le sieur Augustin Chuche, notre compatriote, maître mécanicien à bord du *Newton*, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, comme inventeur d'un

tiens en haute estime et affection vient d'intercéder pour vous; je veux vous épargner en sa considération... Voici donc ma proposition : Vous n'avez aucun espoir d'être secouru; l'émissaire que vous aviez envoyé à Lastours est tombé entre nos mains. Consentez à reconnaître le prince Charles cinquième de France pour votre souverain et à recevoir dans votre manoir une garnison française; engagez-vous à traiter comme votre parent et comme légitime héritier de la seigneurie de Lastours, le jeune Guillaume de Lastours, dont l'existence vient de se révéler d'une manière presque miraculeuse; consentez enfin à avoir en estime et bonne amitié votre nièce, la noble damoiselle Valérie de Lastours, et à lui permettre de se retirer dans tel couvent qu'elle voudra de France ou d'Aquitaine... A ces conditions, je jure Dieu et saint Yves que votre personne et vos biens seront respectés, vous remettant les méfaits dont vous vous êtes rendu coupable envers moi.

Le baron resta un moment sans répondre; il semblait en proie à une vive anxiété.

— Celui qui pense que Guillaume de Lastours existe encore se trompe *durement*, répondit-il enfin d'une voix altérée; et l'homme qui prend ce nom et ce titre a menti comme un chien! — On te fournira des preuves, baron obstiné et de mauvaise foi! reprit Duguesclin avec colère; mais écoute encore, je vais te prouver combien je suis disposé à la clémence : Nous nous sommes mutuellement

systeme pour visiter les robinets d'extraction à la mer.

M. Chuche a fait des expériences de son appareil devant une Commission nommée par M. le Ministre de la marine; les membres, convaincus des avantages qu'en retirerait la navigation, ont félicité l'inventeur de l'heureux résultat de ses travaux et de ses recherches.

Voici, du reste, le dernier paragraphe du rapport de la Commission :

« Après avoir fait fonctionner sous ses yeux la vanne et le piston établis sur les robinets d'extraction du *Newton*, la Commission est restée convaincue que le but que s'était proposé l'inventeur était complètement rempli. Cette vanne est incontestablement d'un excellent emploi, et doit être recommandée sur tous les bâtiments appelés à faire de longues campagnes.

» Cherbourg, 25 octobre 1856. »

Par décret du 14 mars 1857, l'Empereur a nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur M. Pretceille, officier d'administration comptable de 1<sup>re</sup> classe des subsistances militaires à Saumur : 38 ans de services effectifs, 17 campagnes.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

### PLUS DE MAUVAISES VUES.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs l'arrivée de MM. Raphaël, opticiens-oculistes, venant de Bordeaux. A Angers, où tout le monde était émerveillé des résultats obtenus par ces habiles praticiens, à l'aide seulement de leurs lunettes, avec le secours de leur système, il n'existe plus de mauvaises vues. Les nombreuses guérisons des diverses déficiences visuelles, obtenues dans les principales villes où ils ont séjourné, les autorisent à promettre à toutes les personnes qui ont une vue dérangée, ou qui seraient presbytes, myopes, cataractes, ou dont les yeux seraient malades ou fatigués à la suite d'un travail quelconque, des verres qui puissent leur permettre d'y voir comme à 15 ans, sans éprouver la moindre fatigue. C'est une véritable bonne fortune pour toutes les personnes qui auraient à se plaindre de leur vue.

MM. Raphaël sont descendus Hôtel Budan, où ils sont visibles jusqu'à vendredi prochain 27 courant, tous les jours, de 10 heures à 5 heures.

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 12 au 19 mars.

Nous retrouvons, à peu de chose près, la rente 3 0/0 aux mêmes cours qu'il y a huit jours. Cependant des faits importants se sont accomplis depuis lors; d'une part la publication du bilan de la Banque, de l'autre la note du *Moniteur* relative à l'impôt sur les valeurs mobilières ont pu modifier les dispositions du marché. Le bilan de la Banque a exercé peu d'influence; la note du *Moniteur* n'a eu d'effet qu'à l'égard du marché des chemins de fer. Elle ne change rien en effet aux conditions de la rente, tandis qu'elle délivre la spéculation des inquiétudes qu'elle pouvait avoir sur le sort des Compagnies de chemins de fer.

Le 3 0/0 est donc stationnaire, et relégué au second plan, tandis que la spéculation se déploie sur les chemins avec une activité tout à fait extraordinaire. Depuis huit jours, le Lyon, la Méditerranée, le Midi, le Nord, l'Orléans, toutes nos grandes lignes ont été recherchées avec un empressement sans égal. Mais les honneurs de la

défis hier, nous avons échangé nos gages. Quoique par ta déloyale conduite tu te sois rendu indigne de l'honneur que je veux te faire, je requiers sur-le-champ le combat singulier. Seulement tu jureras, si tu es vaincu, de recevoir mes conditions; si je suis vaincu, je serai à ta merci... Acceptes-tu?

Le châtelain de Montbrun garda encore le silence. Pendant qu'il hésitait peut-être, une flèche lancée, soit par hasard soit à dessein, partit des remparts et alla effleurer le visage de Duguesclin. Le bon chevalier attribua à une préméditation coupable de la part de Montbrun cet acte inattendu d'hostilité.

— Ah! mécréant! s'écria-t-il impétueusement, tu ne respectes rien, pas même les droits des parlementaires et hérauts?... Tu veux la bataille, eh bien! tu l'auras bonne!... A l'assaut! cria-t-il d'une voix retentissante; à l'assaut, braves gens! à sac, à pillage! Guesclin! Notre-Dame Guesclin!

Cet élan belliqueux se propagea dans l'armée; les mangonneaux et les autres machines de guerre recommencèrent à jouer; la lutte redevint furieuse sur tous les points.

— Construisons une chaussée avec les débris de la barbacane! disait un des seigneurs français. — Jetons un pont sur le fossé proposait un autre. — Tout cela demanderait trop de temps, interrompit Duguesclin, et chaque minute que je perds est une félonie envers mon

semaine revenant incontestablement aux actions du Midi, qui ont progressé jusqu'à 870 et au-delà. La prochaine ouverture de la ligne de Bordeaux à Cette, qui doit relier les deux mers, permet d'espérer des résultats qui élèveront la Compagnie du Midi à la hauteur de nos plus puissantes Compagnies de chemins de fer. Les actions, au cours actuel, représentent un des placements les plus avantageux que puissent faire les capitalistes. Elles sont aujourd'hui ce qu'étaient les actions de la Méditerranée, du Lyon, de l'Orléans, etc., avant l'exploitation de ces divers réseaux.

Le Lyon a dépassé de beaucoup le cours de 1,500, et la Méditerranée celui de 2,000 fr. Le Nord touche presque à 1,000 fr., et l'Orléans, après avoir fait 1,495, est très-ferme à 1,480.

Les actions des Compagnies industrielles se sont un peu relevées depuis que l'on connaît la décision prise par le Conseil d'Etat à leur égard. On fait toujours beaucoup d'affaires sur la Caisse générale des chemins de fer, qui est demandée à 557 50, et sur les Ports de Marseille, qui ont monté à 185.

La Caisse centrale de l'industrie est ferme à 160, et l'Union financière à 510.

La Caisse d'Escompte Prost donne lieu à des demandes suivies de 500 à 510.

Les autres valeurs admises au parquet ne sont l'objet que de rares transactions. Mais on s'occupe de quelques Compagnies en cours d'émission.

La Compagnie de navigation, de roulage et des messageries a fixé au 31 mars la clôture de sa souscription; elle a obtenu un tel succès, qu'il est presque certain que le nombre des actions sera réduit au prorata des demandes.

La Compagnie des chemins de fer dans les Etats sardes par les voies ordinaires est tout-à-fait en voie d'organisation. Les souscriptions déjà acquises permettront, sans doute, de commencer l'exécution des travaux sur les lignes les plus avantageuses qui doivent relier à Turin trois ou quatre villes importantes.

Les actions de la Compagnie marbrière du Maine commencent à donner lieu à quelques transactions, et sont considérées comme un placement de premier ordre.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie métallurgique des Trois-Bassins a vérifié et approuvé tous les apports faits à la société, autrement qu'en numéraire, et a maintenu sa constitution comme définitive, conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1856, sur les sociétés en commandite. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*, dont le succès est fait d'avance et dont la publication est déjà si impatiemment attendue, ne fera paraître son premier numéro que le jeudi 2 avril prochain; les autres suivront régulièrement chaque jeudi. La nécessité de faire préparer à l'avance les gravures de plusieurs numéros, afin d'éviter à l'avenir tout retard dans la marche de cette publication, a nécessité ce court ajournement.

Le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*, feuille hebdomadaire de 16 pages, avec 4 belles gravures, à 10 centimes, est appelé à prendre place au foyer de la famille; aux péripéties dramatiques du roman, basées chez lui sur des faits réels, il unira l'intérêt sérieux d'une publication instructive et amusante à la fois. La lecture de ce journal, dont la création est une des plus heureuses idées de notre époque, sera le plus utile passe-temps, la distraction la plus fructueuse pour ceux qui cherchent à orner leur esprit de connaissances profitables, tout en le reposant. (Voir aux annonces.)

souverain légitime... Mais nous restons ici à voir les archers et les gens de trait exercer leur adresse; ce jeune homme, le capitaine Bonne-Lance, a mieux employé son temps de l'autre côté du manoir.... Allons le rejoindre et montons à l'assaut... Par saint Yves! je fais vœu de ne boire ni manger avant d'avoir châtié ces méchants gars et leur vilain maître! — Allons trouver Bonne-Lance, dit le comte d'Armagnac, car ma foi! il a besoin en capitaine expérimenté.

Malgré leur répugnance secrète à profiter de l'avantage que le chef des routiers avait su prendre, ces fiers seigneurs se joignirent à Duguesclin. Quittant la barbacane, où on laissa seulement une garde suffisante pour empêcher l'ennemi de reprendre ce poste important, ils se dirigèrent vers le point où le jeune aventurier redoublait d'efforts pour réparer la digue et la rendre praticable encore une fois.

(La suite au prochain numéro.)

### BOURSE DU 19 MARS.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 65.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

### BOURSE DU 20 MARS.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
A l'amiable,

Plusieurs PIÈCES de TERRE, dépendant de la ferme du Carrefour, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, chargé de traiter. (163)

**A LOUER**

Une MAISON, sise à Saumur, quai de Limoges, avec ou sans un vaste magasin derrière, pouvant servir de remise et d'écurie.  
S'adresser à M. POITVIN, qui l'habite, ou à M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué.

**A VENDRE**  
OU  
**A LOUER**

En un ou plusieurs lots,  
Par adjudication volontaire,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DURAND, notaire à Bourgueil,  
Le dimanche 19 avril 1857, à midi,  
**UNE MAISON**

Portant autrefois l'enseigne des *Trois-Marchands*, et servant aujourd'hui d'auberge, située à Bourgueil, à l'angle de la place du Marché aux vaches et de la place du Marché aux bœufs. Elle consiste en plusieurs corps de bâtiments, cour, grange, remise, écurie, jardin et jeux de boules.  
L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements.  
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. ASSIER père et à M. ASSIER fils, demeurant tous les deux dans ladite maison,  
Et, pour les conditions, audit M<sup>e</sup> DURAND, notaire. (165)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou en parties,  
**LA FERME DES AUBRIÈRES**,  
Située à Terrefort, commune de Saint-Florent, contenant 15 hectares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (127)

1,000 fr. } A placer à rente  
5,000 } viagère.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (128)

Etude de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué.

**A VENDRE**

De gré à gré,  
LA  
PROPRIÉTÉ de CHAMPDELIVEAU  
Sise commune de Moutreuil,  
Appartenant à M. DIXMIER.  
S'adresser, pour traiter, soit à M. DIXMIER, soit audit M<sup>e</sup> MANDIN.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 29 mars 1857, à midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,  
DE 55 ARES DE JARDIN avec BATIMENT,  
Sis au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert,  
Joignant la vieille route de Tours et l'ancien lit de la Loire,  
En un ou plusieurs lots.  
Mise à prix, pour le tout : 7,000 fr.  
On pourra traiter avant l'adjudication.  
S'adresser audit notaire. (50)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON NEUVE,  
A Saumur, rue de la Basse-Île,  
Appartenant à M. OSSANT père.  
DEUX MAISONS NEUVES,  
Sur la levée du Chapeau, près Saumur,  
Appartenant à M. BRARD-OSSANT.  
S'adresser audit notaire. (51)

**A VENDRE**

Présentement,  
Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE. (147)

**A VENDRE**

2 FOURS A CHAUX GRASSE pour la terre,  
ET UNE BELLE CARRIÈRE.  
Toutes facilités seront accordées pour les paiements.  
S'adresser à M. GUYON père, propriétaire aux Verchers. (94)

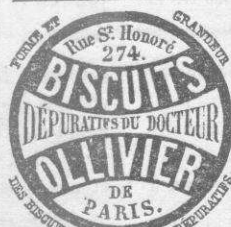
Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER**  
SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.  
S'adresser audit notaire. (670)

**A VENDRE OU ARRENTER**

Un JARDIN, de 5 ares 50 centiares, situé à Saumur, rue des Boires.  
S'adresser à M<sup>me</sup> RATOUIS, rue de la Chonetterie, ou à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (140)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Le médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 40 fr., de 25, 8 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Mènière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

**HOSPICES D'ANGERS.**

Etude de M<sup>e</sup> NEVEU, notaire à Angers, rue Haute-du-Figuier, 3.

**A VENDRE**

Par adjudication,

Le samedi 2 mai 1857, à midi, en l'hôtel de l'Administration des Hospices, sis à Angers parvis Saint-Maurice,  
**CINQ BELLES MÉTAIRIES**

Nommées la Lasserie, Diolet, la Tousche, la Morthe et la Douve, situées communes de Faveraye, Chavagnes, Thouarcé, arrondissement d'Angers et Martigné-Briand, arrondissement de Saumur.

La contenance totale de ces métairies présente une superficie de 201 hectares 68 ares 10 centiares, et se divise ainsi qu'il suit :

1 <sup>e</sup> Méairie de la Lasserie, exploitée par le sieur Asseray	47	h. 36	a. 30	c.
2 <sup>e</sup> Méairie de Diolet, exploitée par le sieur Proust	52	14	20	
3 <sup>e</sup> Méairie de la Tousche, exploitée par le s <sup>r</sup> Mesnard	30	51	40	
4 <sup>e</sup> Méairie de la Morthe, exploitée par le sieur Martin	37	87	70	
5 <sup>e</sup> Méairie de la Douve, exploitée par le s <sup>r</sup> Tesnier	33	78	50	

Total égal..... 201 h. 68 a. 10 c.

S'adresser, pour visiter ces biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour les renseignements, soit audit M<sup>e</sup> NEVEU, notaire, dépositaire des plans de ces propriétés, soit au Secrétaire des Hospices, sis à Angers, parvis Saint-Maurice. (146)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable,

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, n°s 19 et 21, occupées par MM. Dudouet et Henri Servain.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

(NOTA.) Celle des deux maisons occupée par M. Henri Servain est à louer pour la Saint-Jean 1857. (155)

**60,000 francs**

A placer sur hypothèque, en totalité ou par parties.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (129)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le mercredi 23 mars 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décédée M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> GRANRY, propriétaire à Saumur, quartier des Ponts (Basse-Île), à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, glaces, commodes, armoires, tables, buffet, fauteuils, chaises, vin en barriques, dames-jeannes et en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 %.

**A VENDRE**

Ou à Louer,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, dépendant de la succession de M. Guillemard, et joignant d'un côté la maison de M. Follié, d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en : salon, salle à manger, chambres à coucher et salle de bain, au rez-de-chaussée; chambres et cabinets, au 1<sup>er</sup> étage; greniers; cuisine et caves, lingerie, remise et écurie, bûcher et vaste jardin.

S'adresser à MM. DELAVAU, rue Pavée, n° 6. (102)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

**MAISON**

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Île, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

Atelier de Peinture et de Vitrerie.

GAUTHIER ET SECHET

Rue du Portail-Louis, n° 34, à Saumur.

**A VENDRE**

**15,000 DE FOIN,**

Très-bonne qualité.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de l'Hôtel-de-Ville. (154)

A VENDRE OU A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Ceindre, occupée par M. Lebreccq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (21)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PAR SEMAINE

UN NUMÉRO DE

16 PAGES,

10 CENTIMES.

**JOURNAL ILLUSTRÉ**  
**DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS**

Bureaux : 46, rue Saint-Louis (au Marais), à Paris.

ABONNEMENT D'UN AN.

Paris . . . . . 6 fr.

Départements . . . . . 8

**TEXTE.** — Voyages anciens et modernes, reproduits, traduits ou résumés : circumnavigations, explorations, découvertes; grandes chasses et grandes pêches; expéditions et combats maritimes, naufrages, hivernages célèbres. — Histoire naturelle. — Biographie des voyageurs célèbres. — Romans décrivant les contrées étrangères et leurs mœurs. — Excursions dans les départements français, dans leurs chefs-lieux et leurs localités les plus remarquables. — Voyages à travers la littérature, etc.

**GRAVURES.** — Vues des endroits les plus remarquables des deux mondes, portraits, gravures diverses, etc., etc.

Le cadre de cette publication atteste qu'elle aura, tout en donnant à ses souscripteurs une lecture de nature à leur plaire, un intérêt véritable. — Le premier numéro du *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs* paraîtra au plus tard le 2 avril. — Les personnes qui voudraient recevoir directement par la poste le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*, peuvent adresser dès à présent leur souscription à ses éditeurs, 46, rue Saint-Louis (Marais), à Paris. — MM. les abonnés recevront gratuitement les titres, couvertures et la table des matières du volume que formera, chaque année, le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*. — En envoyant franco un timbre-poste de 20 centimes, on recevra, à titre d'essai, les deux premiers numéros.